

COMMUNICATION SUR LE PROGRES 2016



- Principe N°1 : les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ; et
- Principe N°2 : à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme ;
- Principe N°3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
- Principe N°4 : L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
- Principes N°5 : L'abolition effective du travail des enfants ; et
- Principe N°6 : L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession
- Principe N°7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement
- Principe N°8 : A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et
- Principe N°9 : A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
- Principe N°10 : Les entreprises sont invitées à agir contre corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et de pots de vin.

1- Engagement de la direction

En signant le pacte Mondial de l'ONU en 2014 I-TRACING s'est engagée à respecter les dix principes du Pacte Mondial relatifs aux droits de l'Homme, aux conditions de travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Cette démarche de progrès continu, partagée par l'ensemble des collaborateurs, associe responsabilité sociale et environnementale au développement de notre activité.

Ces principes font partie des fondamentaux de la culture de notre société par le biais de notre charte RSE, de la diversité d'origine et d'âge de nos collaborateurs, dans notre façon de travailler, nos relations commerciales ainsi que dans les choix de nos partenaires.

Afin de faire partager nos valeurs et notre engagement auprès du Pacte Mondiale des Nations Unies, nous mentionnons notre adhésion au Pacte Mondial dans les appels d'offres clients auxquels nous répondons et affichons notre adhésion sur notre site internet.

Pour 2016, I-TRACING a renouvelé son engagement de promouvoir les principes du Pacte Mondial et a publié en 2016 pour la deuxième année, sa communication sur le Progrès (COP).

En tant que Directeur Général, j'ai donc à cœur de faire vivre cette démarche au quotidien et d'y associer l'ensemble des salariés d'I-TRACING.

Laurent CHARVERIAT
Directeur Général

2- Droits de l'homme (principes 1 et 2)

I-TRACING est une entreprise Internationale, de conseil technique, d'ingénierie et de services managés spécialisée dans le domaine de la Cyber Sécurité, la sécurité et la traçabilité des informations. Notre force est nos Ingénieurs et Consultants et nous nous engageons au non-travail des enfants, à l'abolition de toutes les formes de travail forcé.

I-TRACING respecte la liberté d'association et reconnaît le droit de négociation collective.

Mise en œuvre et Indicateurs

Nous veillons à ce que nos partenaires et prestataires respectent les droits de l'homme. Nous soutenons ponctuellement des ONG et des associations caritatives qui aident les personnes fragiles.

I-TRACING privilégie également les fournisseurs qui emploient des personnes RQTH. Cela passe par exemple par le choix d'une entreprise de fournitures de Bureau ESAT, mais également un traiteur ESAT pour nos événements internes et un prestataire ESAT de fabrication de goodies. Depuis 2014 nous avons doublé le nombre de prestataires ESAT.

3- Normes de travail (principes 3, 4, 5 et 6)

Nos 75 collaborateurs sont la force et la véritable richesse de notre entreprise, nous partageons la passion de l'ingénierie et le sens du service. Notre politique sociale interne favorise la reconnaissance de tous nos salariés, et prend en compte leurs préoccupations. I-TRACING fonctionne par méritocratie. Chaque collaborateur est connu et reconnu pour son travail et son investissement.

Le siège d'I-TRACING est basé en France. Les contrats de travail de nos salariés sont de droit Français. Nous respectons les recommandations de l'Organisation Internationale du Travail relatives :

- A l'âge minimum
- A l'interdiction du travail forcé
- Au droit d'organisation et de négociation collective

Mise en œuvre et Indicateurs

I-TRACING est une entreprise à dimension Humaine. Nous privilégions un management de proximité et mettons nos salariés au cœur des décisions de l'entreprise.

Nous nous efforçons de créer un terrain de travail favorable au bien-être de nos collaborateurs, au développement de leurs compétences personnelles et professionnelles, et à la cohésion au sein de la société. Une équipe de délégués du personnel a été élue en 2011.

L'équipe rencontre tous les mois le directeur général pour discuter des problématiques des salariés. Un compte rendu de chaque réunion est diffusé à tous les salariés par mail.



Afin de conserver une ambiance de travail décontractée et permettre des échanges différents entre collègues, un baby-foot a été acheté courant 2015 et est en permanence à la disposition des collaborateurs. Des tournois internes regroupant ceux qui le souhaitent sont aussi organisés régulièrement.

Le respect des salariés d'I-TRACING implique un engagement fort concernant le suivi des projets professionnels de nos ingénieurs et consultants, leur montée en compétences, leur sécurité et la reconnaissance de leur travail.

Pour ce faire, I-TRACING, au travers de sa politique RH, a déployé un parcours d'intégration des nouveaux collaborateurs, tel que le livret d'accueil, un rapport d'étonnement et un système de parrainage.

Un effort tout particulier est fait sur la formation : I-TRACING mise sur le développement des compétences de ses collaborateurs et consacre un budget significatif à la formation. Pour accroître les capacités de chacun, accompagner les évolutions professionnelles et développer de nouvelles compétences nécessaires à la mise en œuvre de nos projets, plus de 43 000€ ont été en 2015 consacrés à la formation professionnelle. Soit une augmentation de 25% par rapport à l'année 2014.

Une matrice des compétences est régulièrement mise à jour pour chaque salarié afin de développer la polyvalence, d'augmenter les compétences du salarié et son intérêt pour ses missions. Des entretiens individuels avec leur manager ont lieu chaque année pour chaque salarié. De plus, chaque mois, les salariés en mission permanente chez les clients reçoivent la visite de leur manager afin d'assurer un suivi régulier.

Nous avons également mis en place les entretiens professionnels depuis début 2016, ayant pour objectif de dresser le bilan des formations suivies et d'étudier les perspectives d'évolutions professionnelles des salariés. Chaque salarié avec une ancienneté de plus de deux ans a pu échanger avec son manager. Ces entretiens professionnels seront réalisés chaque année.

L'ensemble des risques professionnels est recensé dans un Document Unique d'Evaluation des Risques et un plan de prévention et d'amélioration des conditions de travail, visant à réduire ces risques. Ce document est mis à jour chaque année. Des formations spécifiques au risque électrique (habilitation B0) sont dispensées aux collaborateurs pouvant intervenir dans un Datacenter.

Nous luttons contre toutes les formes de discriminations et favorisons l'égalité de traitement de nos salariés. I-TRACING emploie des salariés Sénior (de plus de 45 ans). Entre l'année 2014 et 2015, il y a eu une augmentation de 50% du nombre de salariés Sénior.

L'embauche des femmes est un enjeu important dans notre politique, cependant les ingénieurs Informatiques et sécurité sont majoritairement masculins, actuellement nous avons 9,6% de femmes. De plus nous accueillons des stagiaires dès le BTS et des étudiants en alternance. Le pourcentage actuel d'étudiant en stage est de 9,6%. Une fois ses contrats étudiant terminés nous privilégions la proposition d'un contrat en CDI, nous n'avons actuellement aucun contrat en CDD.

I-TRACING mène une démarche d'embauche et d'insertion des personnes handicapées. I-TRACING s'engage à ne pas rejeter de candidatures de personnes RQTH, nous communiquons sur nos offres d'emplois sur la possibilité d'accueillir des personnes RQTH. Nous publions régulièrement des annonces de recrutement sur les CDH (cahier du handicap) le magazine officiel du recrutement et de l'intégration du personnel handicapé.

100% des salariés présents depuis plus de un mois ont accès au PEE de l'entreprise.

Ils sont informés une fois par an par la direction des principales évolutions financières de l'entreprise.

4- Environnement (principes 7,8 et 9)

I-TRACING se mobilise pour le respect de l'environnement et son amélioration constante.

Dans le cadre du respect de notre environnement, nous faisons attention à un usage modéré des sources d'énergie et des matières premières.

Mise en œuvre et Indicateurs

Sensibilisation à la réduction des consommations :

Afin de réduire les impressions papier, nous avons diminué le nombre d'imprimantes personnelles. Nous avons installé des imprimantes partagées pour tous les salariés (une couleur, deux noir/blanc). Notre activité se fait par envoi électronique, pas d'envois support papier au niveau des phases commerciales et de projets, sauf demandes explicites imposées de la part de clients. Dans les cas nécessitant un envoi papier, le but est de limiter son utilisation avec l'impression recto-verso par défaut.

Nous incitons la réduction des consommations papiers avec par exemple des messages de fin des mails du type '*Agissons pour l'environnement ; n'imprimez ce mail que si vous en avez l'utilité*'.

L'utilisation des gobelets en plastique est réduite par l'usage de tasses réutilisables et distribuées aux salariés. Depuis l'année 2015 les cafés pris sans gobelet sont à 13 centimes au lieu de 15 centimes avec gobelets afin d'inciter les collaborateurs à utiliser leur tasse personnelle.

Pour diminuer la consommation d'électricité, les lumières des bureaux et des lieux communs sont éteintes automatiquement le soir, il n'y a pas d'éclairage des bureaux la nuit. De plus un système d'éclairage adaptatif et individuel à chaque salle/bureau a été mis en place.

Dans le même but, au lieu du mode veille, l'extinction complète des ordinateurs en fin de journée est privilégiée et rappelé aux collaborateurs.

Afin de réduire la consommation d'eau un système de sanitaires à double débits d'eau a été installé.

Pour lutter contre les rejets de gaz à effet de serre, les déplacements sont évités quand cela est possible, I-TRACING dispose de matériel permettant les téléconférences et web conférences.

Dans le but d'encourager les déplacements en transports en commun, I-TRACING assure le remboursement à 50% des abonnements domicile/bureaux et les déplacements des commerciaux et ingénieurs et consultants en mission pour les besoins de l'entreprise se font en priorité en transport en commun.

Afin d'inciter les collaborateurs à utiliser les Velib ou leur vélo personnel pour se rendre au bureau, I-TRACING a mis en place l'indemnité kilométrique vélo permettant un remboursement de 0,25 € par kilomètre parcouru (0,25 € à date) conformément à ce que la loi peut maintenant permettre.

Gestion responsable des déchets :

Les piles usagées sont collectées et triées ; les papiers imprimés non utilisés sont réutilisés comme brouillon. Pour les ordinateurs, ils sont renvoyés aux constructeurs ou à un organisme qui les recycle conformément à la réglementation en matière de déchets technologiques dits DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques). 100% des cartouches d'encre usagées sont récupérées par le fournisseur.

5- Lutte contre la corruption (principes 10)

I-TRACING s'engage à lutter contre la corruption, la pratique de « pot de vin » ainsi que l'extorsion de fonds.

Mise en œuvre et Indicateurs

Dans la sélection de nos prestataires nous avons à cœur de réaliser des choix objectifs en comparant la qualité et le prix des prestations proposées. Nous faisons systématiquement établir plusieurs devis selon un cahier des charges prédéfini et identique pour tous les fournisseurs potentiels consultés.

Les moyens d'échanges avec les clients et les partenaires de l'entreprise sont électroniques (e-mails) ou sous forme de documents électroniques ; les échanges sont ainsi tracés, horodatés et conservés.